

---

Deuxième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Prémasin S.A., Sainte-Croix***
2. *Nom et siège de la société anonyme reprenante: Trimos S.A., Renens*
3. *Décision par: l'assemblée générale extraordinaire*
4. *Date de la décision: 23.03.2000*
5. *Echéance de préavis des créances: **26.01.2005***
6. *Adresse pour la déclaration des créances: Trimos S.A., c/o BfB Société Fiduciaire Bourquin Frères et Béran S.A., avenue Jomini 8, case postale, 1000 Lausanne 9*
7. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8. *Remarques: Les actifs et passifs sont repris à titre universel au 01.01.2000 par la société Trimos S.A. à Renens, ensuite de fusion. La société reprenante se réserve le droit de procéder à une confusion anticipée des biens des deux sociétés (745 al. 3 CO).*

Perrin & Habs Notaires  
1002 Lausanne

(02607212)